

TARIFS ECOLE 2023-2024

➤ Droits d'inscription/réinscription :

Non remboursables sauf en cas d'évènement indépendant de la volonté des parents tels que :

- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
- Refus d'inscription/réinscription à l'initiative du Groupe Arcades

SCOLARITE

MONTANT DES FRAIS	
Contribution des familles annuelle (Coopérative scolaire 20 €, assurance individuelle accident 6 €, activités culturelles 5€ incluses)	540.00 €
Cotisation Enseignement Catholique	46.50 €
Droits d'inscription (nouveaux élèves) (règlement à joindre au dossier)	65.00 €
Droits de réinscription	45.00 €

Abattement de 5% sur **la contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le GROUPE ARCADES, et 7,5% si 3 enfants inscrits ou plus.

En cas de départ en cours d'année, tout mois commencé est dû.

RESTAURATION

Inscription : avance repas (règlement à joindre au dossier)	51.00 €
Le repas	6.35 €
Forfait annuel	785.00 €
PAI : par repas pour la surveillance	2.75 €

GARDERIE

Garderie/Etudes à l'heure	2.65 €
---------------------------	--------

APEL

Cotisation annuelle **A.P.E.L** (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) par famille 24 € ou 8,50€ si vous cotisez déjà dans un autre établissement privé (**ajouté à la facturation annuelle**). Ce versement par famille témoigne de votre solidarité pour la participation au fonctionnement et aux activités de l'APEL. Vous bénéficierez de l'abonnement à la revue « Famille et éducation ».